



Amende pour excès de vitesse en Suisse

Par **zagalex**, le **31/12/2014** à **18:45**

Bonjour à tous,

Voilà mon problème :

Après un voyage en Suisse, j'ai reçu à mon domicile (en France) une amende pour excès de vitesse sur autoroute. La contravention stimule que ma vitesse était de 87 km/h au lieu de 60 km/h autorisé (surement une zone de travaux...).

Bref génial, je reçois une amende de 550 Francs suisses soit environ 450 € ... Oui oui , complètement disproportionné !!! [smile17]

Voilà, ma question, plutôt logique en fait. Si je décide de ne pas payé (et que je ne retourne pas en Suisse également) l'état français va t'il prendre le relais pour me forcé à payé ou l'amende passera t-elle aux oubliettes ??

Merci à tous ceux qui prendront le temps de me répondre ;)

Par **Octo**, le **01/01/2015** à **15:43**

Il y a depuis plusieurs années des accords internationaux pour les délits liés à la circulation.

Si vous ne payez pas l'amende venue de Suisse, vous aurez affaire à la justice française qui s'activera à la demande des autorités suisses et au final vous risquez encore plus...

Vous pouvez d'ailleurs être heureux de ne pas être un français établi en Suisse, parce que vu la hauteur du dépassement de vitesse, vous auriez eu l'amende + un retrait de permis de plus de 6 mois!

J'ai personnellement reçu une amende pour un parcage non-autorisé dans la ville de Pise en Italie... Les italiens ont fait 3 mois pour envoyer la douloureuse mais je l'ai bel et bien reçu à mon domicile :-)